

En exercice	120
Présents	75
Procurations	18
Votants	93

DELIBERATION N°10-072021

Objet : Réhabilitation et mise en sécurité des parties extérieures au Centre d'Exploitation : maîtrise d'œuvre

L'an deux mille vingt-et-un, le deux juillet, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "la Borne 120", Commune de Marcillac St Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 22 juin 2021*

Etaient présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :

ARCHIGNAC	Joël PARKITNY	
BORREZE	Pierre CHEVALIER	Dominique HERMENAULT
CALVIAC EN PERIGORD	Jean-Louis CHUPIN	Sylvie MENARDY
CARLUX	Jean-Claude DELHORBE	Marie-Laure FERBER
CARSAC AILLAC	Laurent LACOMBE	
CAZOULES		
JAYAC	Guy ESTRUC	Christine PASQUET
ORLIAGUET	Alain MARINIER	
PAULIN	Catherine CHEYROU	Alain PERIQUOI
PEYRILLAC ET MILLAC	Ghislain FOURREAUX	
SALIGNAC EYVIGUES	Didier DELBARY	Nathalie GAUSSINEL
SIMEYROLS	Jean-Pierre PLANCHE	
PRATS DE CARLUX		
ST CREPIN ET CARLUCET	Gérard TEILLAC	Brigitte CAPMAS-REBOUSSOU
ST GENIES	Marion CHAPUT	
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	Eric BOURDET	Gilles ARPAILLANGE
VEYRIGNAC		

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	Séverine RAMOS	
CASTELNAUD LA CHAP.	Christian ARNOUIL	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN	Philippe BOISSON	
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	Dominique SANFOURCHE
DOMME	Francis COUSIN	
FLORIMONT GAUMIER	Nicole MAROUSSIE	
GROLEJAC	Jocelyne TIREL-LALAUDE	
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	
ST AUBIN DE NABIRAT	Véronique BENITTA	Emmanuelle ALBERT
ST CYBRANET	Alain BIELHER	
ST LAURENT LA VALLEE	Lilian GILET	
ST MARTIAL DE NABIRAT	François DEFONTAINE	
ST POMPON		
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	Pascal MISSIAEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE :

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	
CASTELS-BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBEAU
MEYRALS	Jacqueline JOUANEL	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Jean-Marie DESCAMP	
COLY-ST AMAND	Vincent GEOFFROID	Jean-Louis BREUIL
FANLAC		
LA CHAPELLE AUBAREIL	Catherine BERTHELOT	
LES EYZIES		
LES FARGES		
MONTIGNAC	Michel BOSREDON	

PEYZAC LE MOUSTIER	Hervé DUVAUCHELLE	
SERGEAC	Pierrette BLEMONT	
ST LEON SUR VEZERE	Gé KUSTERS	
THONAC	Sébastien CULINE	
VALOJOUXX	Philippe BASTIDE	Christiane SALVIAT

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC	Serge PARRE	Francis VAUCEL
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN	Christine LASCOMBE	Marcelle DELIBIE
MARQUAY	Sylvie JESINGHAUS	
PROISSANS	Patrick CROUZILLE	Fabien PERUSIN
SARLAT LA CANEDA	Marlies CABANEL	
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE	Céline DUVAL
ST VINCENT DE COSSE	Nathalie BALLERAND	
ST VINCENT LE PALUEL	Eric ALARD	Christine DANGREMONT
STE NATHALENE	Frédéric TACHE	
TAMNIÉS	Isabelle MONTGERMONT	
VEZAC	Christian ROBLES	Sylvie DELBARY
VITRAC		

Excusés :

Mme Véronique COUTAND (*Les Eyzies*) ; M. Pierre COUDON (*Saint-Pompon*) ; Mme Claude DENIS (*Veyrignac*) et M. Johann LEREBOURG (*Veyrignac*).

Procurations :

M. Marc PONS (*Tamniès*) donne procuration à Mme Isabelle MONTGERMONT (*Tamniès*)
M. Patrick ARMAGNAT (*Domme*) donne procuration à M. Francis COUSIN (*Domme*)
M. Cyril CERF (*Thonac*) donne procuration à Mme Pierrette BLEMONT (*Sergeac*)
M. Vincent JARDEL (*Sergeac*) donne procuration à Mme Pierrette BLEMONT (*Sergeac*)
Mme Elisa COUSIN (*Aubas*) donne procuration à M. Jean-Marie DESCAMP (*Aubas*)
Mme Denise ARNOULT (*Peyrillac-et-Millac*) donne procuration à M. Ghislain FOURREAUX (*Peyrillac-et-Millac*)
M. Charles MOLINA (*St Geniès*) donne procuration à Mme Marion CHAPUT (*St Geniès*)
M. Sébastien FRIT (*La Chapelle-Aubareil*) donne procuration à Mme BERTHELOT Catherine (*La Chapelle-Aubareil*)
M. Michel ANDRE (*Marcillac-St-Quentin*) donne procuration à Mme Christine LASCOMBE (*Marcillac-St-Quentin*)
M. Sylvain BRULEY (*Allas-les-Mines*) donne procuration à M. Yves GAROUTY (*Allas-les-Mines*)
Mme Marie-Pierre VALETTE (*Sarlat-la-Canéda*) donne procuration à Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*)
Mme Nathalie GLEMAREC (*Marquay*) donne procuration à Mme Sylvie Jesinghaus (*Marquay*)
M. Didier MILLEROT (*Meyrals*) donne procuration à Mme Jacqueline JOUANEL (*Meyrals*)
Mme Marie-Eve BEYNEIX (*Saint-Vincent-de-Cosse*) donne procuration à Mme Nathalie BALLERAND (*Saint-Vincent-de-Cosse*)
Mme Andrée CAMBIER (*Carsac-Aillac*) donne procuration à M. Laurent LACOMBE (*Carsac-Aillac*)
Mme Héroïse MARADENE (*Prats-de-Carlux*) donne procuration à Mme Marie-Laure FERBER (*Carlux*)
Mme Marie-Annick DUCOIN-HAZARD (*Saint-Laurent-la-Vallée*) donne procuration à M. Lilian GILET (*Saint-Laurent-la-Vallée*)
M. Fabrice LEFEVRE (*Simeyrols*) donne procuration à M. Jean-Pierre PLANCHE (*Simeyrols*).

Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

.....

Le Président expose qu'en réunion du 17 juin 2017, le Comité Syndical a décidé d'effectuer quelques aménagements au centre d'exploitation de Marcillac-St-Quentin. Un permis de construire a été obtenu, permettant la construction d'un hall d'entrée et de toilettes en prolongement de la salle de réunion. Pour la réalisation de ces ouvrages, la création d'un réseau d'assainissement (fosse septique et drain) est nécessaire.

Le centre d'exploitation ayant été construit en 1996, une rénovation est nécessaire. Aussi, un avant-projet détaillé a été réalisé relatif à divers travaux de restauration et de réaménagements du centre d'exploitation, comprenant notamment :

- L'extension de la salle de réunion décrite ci-dessus,
- Réfection du bâtiment de « la Périgourdine » ; réfection des toitures terrasses des bureaux et réaménagement des espaces
- Réaménagement du quai de déchargement et gestion des eaux pluviales

AR Prefecture

024-252402284-20210702-10072021-DE
Reçu le 09/07/2021
Publié le 09/07/2021

- *Liaison informatique entre les bâtiments*
- *Création d'un mur de soutènement derrière le hangar des garages*
- *Réfection de l'aire de stockage en partie basse et des bitumes*
- *La réfection du réseau de récupération des hydrocarbures (bac et drain) situé en contrebas des garages.*

Le Président expose que certains travaux sont à réaliser en priorité pour des raisons de sécurité. Notamment, une zone du quai de déchargement présente un défaut de structure et doit être consolidée en urgence.

Il précise que, pour des raisons de sécurité, le déversement des camions depuis le haut de quai sera remplacé par un déversement en bas de quai, et reprise avec un grappin. Pour cela, le bas de quai doit être réhabilité, deux murs amovibles édifiés à l'aide de blocs béton afin de créer une cellule d'environ 10 mètres par 12 mètres.

Enfin, le projet initial prévoyait également, à ce même endroit, la réfection des évacuations d'eaux pluviales en bas de quai, lesquelles devront prendre en charge le caractère sanitaire avec traitement des résidus.

L'enveloppe des travaux est estimée à 500 000€ HT.

Enfin, le Président fait part à l'assemblée de la consultation de maîtrise d'œuvre, en procédure fermée qui a été réalisée. N'ayant reçu qu'une offre, le Président propose de consulter à nouveau.

Vu l'avis du Bureau Syndical, réuni le 28/06/2021, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **Confirme** l'urgence d'intervenir sur la structure du quai afin d'assurer une bonne sécurité,
- **Confirme** la nécessité de réhabiliter le quai afin d'effectuer les déchargements en partie basse, et non plus en partie haute,
- **Prend acte** du coût de la maîtrise d'œuvre, inférieure à 40 000€, seuil des marchés de services,
- **Déclare** la procédure en cours sans suite, ayant reçu une seule proposition,
- **Mandate** le Président pour mettre en œuvre une consultation de maîtrise d'œuvre sous la forme d'une consultation fermée auprès de trois maitres d'œuvres qualifiés.
- **Donne** délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ce marché de services afin que les travaux de consolidation et de réhabilitation du quai puissent intervenir au plus tôt.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 02 juillet 2021.

Jérôme PEYRAT
Président



AR Prefecture

024-252402284-20210702-10072021-DE
Reçu le 09/07/2021
Publié le 09/07/2021